

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire et Ordinaire de l'A.I.L Au PUY DU FOU le 17 juin 2024

Ouverture de séance 18h15.

Présents : Régine LE GLEUT, Michel DELOOR, Hélène GUERRAUD, Jean-Claude LEGUY, Christian BAYELLE, Daniele BAYELLE, Gérard MASSIMINO, Bernadette MASSIMINO, Nadine TESSEDRE, Robert TESSEDRE, Fausto MARCANTOGNINI, Chrystel MARCANTOGNINI, Michèle BALLERY, Michel BALLERY, Georges BALLERY

Excusés : Gilbert RAVOIRE, Carmen GRANDVALET, Véronique et Daniel IORG, Paulette et Jacques MARDON, Daniel EMELIN, Bernard LETURCQ.

15 votants

- * Suppression du point 4 sur l'ordre du jour

Assemblée Générale Extraordinaire

- Approbation des articles 5 et 14 des statuts.

Modification de l'article 5 :

Article 5 : Les membres

L'association se compose d'adhérents, de membres actifs et de membres d'honneur. Sont considérés comme membres, toutes personnes ayant pris part à une sélection en équipe nationale civile, militaire, universitaire, après avoir versé la cotisation annuelle définie par l'Assemblée Générale.

Sont considérés adhérents, toutes personnes ayant pratiqué la discipline ou rendu des services aux associations, après avoir versé la cotisation annuelle définie par l'Assemblée Générale.

Sont considérés membres d'honneur, les personnalités qui se sont dévouées au développement de notre discipline et au fonctionnement de l'association. Cette distinction est proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Nouvel Article 5 : Les membres

L'association se compose d'adhérents, de membres actifs et de membres d'honneur. Sont considérés comme membres, toutes personnes ayant pris part à une sélection en équipe nationale civile, militaire, universitaire **ou ayant accompli une fonction au sein de la Fédération Internationale des Luttes Associées** après avoir versé la cotisation annuelle définie par l'Assemblée Générale.

Sont considérés adhérents, toutes personnes ayant pratiqué la discipline ou rendu des services aux associations, après avoir versé la cotisation annuelle définie par l'Assemblée Générale.

Sont considérés membres d'honneur, les personnalités qui se sont dévouées au développement de notre discipline et au fonctionnement de l'association. Cette distinction est proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Modification de l'article 14 : Le bureau

Il est composé de membres

- Le président
- Le Vice-président chargé des finances
- Le secrétaire
- Un membre

Nouvel article 14 : Le Bureau

Il est composé de 5 membres internationaux :

- Le président
- Le Vice-président
- **Trésorier**
- Le secrétaire
- Un membre

- Prise de parole de Michel DELOOR, sur le fait de changer les articles 5 et 14. Il dit qu'il faudrait aussi changer l'article 10. Ou alors changer l'appellation de l'association pour permettre à plus de personnes de venir nous rejoindre. Et changer les critères pour entrer au bureau.

Vote : 1 abstention 14 pour

Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de Glisy le 6 juin 2023.
Ce Procès-verbal a été validé 2 mois après sa diffusion.
3 abstentions.
- Rapport moral du Président :

Bonjour à tous et à toutes,

Nous vous accueillons aujourd'hui dans un cadre différent des autres rencontres.

C'était le choix de ceux qui étaient présents à l'A.G. 2023, à Amiens, chez notre ami Gilbert MESSIN.

J'espère qu'ils ne le regretteront pas, tout comme ceux qui se sont joints à nous aujourd'hui.

Je voudrais préciser que, si le rapport financier du Trésorier doit s'établir en fin d'exercice écoulé (fin d'année), c'est-à-dire, pour cette présente A.G. sur l'année 2023, le rapport moral du Président couvre l'année s'étendant entre les 2 A.G. Nous n'attendons pas 1 an pour remercier et honorer les organisateurs !

C'est la raison pour laquelle, ce jour, je remercie Régine LE GLEUT pour tout le travail de réservation accompli auprès des responsables du PUY DU FOU, en matière d'hébergement, de restauration et de facturation.

La logistique afférente à un tel rassemblement nécessite beaucoup de temps et de disponibilité, tous ceux qui, antérieurement, acceptèrent cette charge, le savent bien.

Cette rencontre provoqua, en outre, des tensions entre différents responsables de notre Association.

En tant que Président, j'ai cru devoir prendre la décision de recourir à une seule tarification (adhérent et non adhérent), puisque si les adhérents purent bénéficier d'un tarif « groupe », c'est grâce aux non-adhérents qui nous ont rejoints !

Je ne pouvais donc, décemment, faire payer davantage à ces personnes non-adhérentes !

Je reste à votre disposition pour plus amples explications.

Je regrette la décision du Trésorier Michel DELOOR, démissionnaire, après de longues années passées aux commandes des finances de l'A.I.L.

À la suite de cette démission, Gérard MASSIMINO a pris en charge le dossier « adhésions ».

Je remercie également Gérard pour son dévouement à tenir à jour notre site « Internet ».

Ce site permet à tous de s'informer, s'exprimer, apporter des témoignages, des photos, des documents.

N'hésitez pas à nous envoyer tous articles intéressants pour alimenter cet espace.

Je rappelle que, sur notre site, vous trouverez :

- Une multitude de photos de nos rencontres, prises par Mmes Nadine TESSEDRE et Régine LE GLEUT
- Les articles correspondant à ces séjours rédigés par Michèle BALLERY
- La mémoire des « Anciens »
- Une Rétrospective de la LUTTE, écrite par votre Président
- Le rappel des « Gloires du Sport »
- La tenue du calendrier des anniversaires, par Gérard MASSIMINO.

Bien d'autres éléments peuvent y être insérés : c'est la vie de notre Association !

J'aimerais également y honorer dirigeants, entraîneurs, arbitres, athlètes ayant œuvré et représenté notre Sport, sur les plans national ou international.

Pour cela, j'ai besoin de documentation. N'hésitez pas à m'en faire parvenir !

Notre « Association des Internationaux de LUTTE » (A.I.L.) existe grâce à toutes ces personnes.

Je me dois donc d'évoquer, dans mon rapport moral, tous les grands événements, tels, cette année, les J.O. de PARIS 2024 (du 26 Juillet au 11 Août).

La LUTTE se déroulera du 5 AOUT au 11 AOUT.

La France sera représentée par :

LUTTE FEMININE :

68 kg : Koumba LARROQUE (qualifiée dès les Chts du MONDE, en remportant la Médaille de BRONZE. **Elle luttera le 5 AOUT.**

LUTTE GRECO :

67 kg : Mamadassa SYLLA (qualifié lors du Tournoi Européen). **Il luttera le 7 AOUT.**

LUTTE LIBRE : Aucun qualifié.

Une arbitre qualifiée pour Paris 2024 Madame TRAN Mélanie.

Pour terminer, je voudrais préciser que le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale que vous recevez relate le déroulement de notre A.G. avec tous les votes.

Vous disposez de 2 mois pour faire part de vos remarques, en ce qui concerne les erreurs ou les manques.

Mais vous n'avez pas à revoter, les votes ont été faits, nous ne pouvons les changer.

Si vous ne relevez aucune lacune, vous n'avez pas à répondre, le P.V. sera adopté.

Le Président
Georges BALLERY

Adopté à l'unanimité à 15 voix.

- Rapport du Trésorier :
 - o **RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2023**

Conformément aux termes de l'article 16 des statuts, nous vous présentons notre rapport financier relatif à l'année clôturée le **31/12/2023**.

Événements de l'exercice :

La crise sanitaire a eu son importance sur la vie de notre association. En effet plusieurs couples se sont éloignés pour des raisons de santé, d'autres des difficultés de se déplacer mais aussi quelques membres nous ont quittés à jamais. Tous ces éléments font que notre association est en perte de membres, **32** en 2023. Compte tenu de l'obligation statutaire, organisation annuelle de l'Assemblée Générale, L'A.I.L. maintient la sortie culturelle afin de découvrir de très belles régions comme dernièrement la Bretagne et les Hauts de France plus particulièrement la Picardie et la côte d'opale. Encore merci à nos organisateurs.

Le site de l'A.I.L. géré par Gérard Massimino retrace très bien ces journées et ses moments de joie et d'émotion lors des repas et visites par un nombre incalculable de photos effectuées par Nadine Tessedre et Régine Le Gleut. Cette année nous avons eu la chance d'avoir au sein de notre groupe, une spécialiste de la vidéo, et oui ! Claudine Desommer, la compagne de notre artiste Gilbert Messin, nous a réalisé une magnifique vidéo sur la soirée de clôture sur le bateau le Picardie.

Activités de l'année :

Les recettes d'exploitations sont d'un montant de **8.844,20€**, composées des cotisations des adhérents **1.030€**, du financement personnalisé des membres présents pour le séjour (A.G. Tourisme) **7.744,20€**, des recettes diverses de **70€**. En 2022 les recettes s'élevaient à 9.647,33€

Les charges d'exploitations sont d'un montant de **12.438,31€** contre 7.568,77€ en 2022.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de **3.594,11€**.

Il est à noter que dans ce déficit figure le versement de l'avance de **2.639,72€ pour la** réservation de 2024 au Puy du Fou

Bilan :

La trésorerie est positive d'un montant de **6.576,70€** au 31/12/2023.

Approbation des comptes :

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2023 après lecture du bilan financier détaillé.

Le Vice-président délégué chargé des finances
Michel DELOOR

Adopté à l'unanimité à 15 voix

- Remaniement du bureau :
 - Réunion du conseil d'administration pour élire Monsieur Gérard Massimino au poste de Trésorier.
 - Après les arguments du Président concernant le travail que Monsieur Gérard Massimino a effectué auprès de la FILA sous la présidence de Monsieur Raphaël MARTINETTI.

Présents : Georges BALLERY, Michèle BALLERY, Fausto MARCANTOGNINI, Nadine TESSEDRE, Jean-Claude LEGUY, Michel DELOOR, Gérard MASSIMINO, Régine LE GLEUT.

Résultat du vote : 1 abstention, 2 contre et 5 pour.

- Proposition à l'assemblée générale de Monsieur Gérard MASSIMINO comme nouveau trésorier.

Adopté à l'unanimité à 15 voix.

Nouveau bureau :

Président d'honneur	DUSSON Michel
Bureau :	
Président	BALLERY Georges
Vice-Président	ZOETE André
Trésorier et en charge de l'informatique	MASSIMINO Gérard
Secrétaire Générale	LE GLEUT Régine
Membre	LEGUY Jean-Claude
Membres du CA.	
Membre	DELOOR Michel
Membre	MARCANTOGNINI Fausto
Membre	MESSIN Gilbert
Membre	TESSEDRE Nadine
Membre en charge de la communication	BALLERY Michèle

- Cotisation 2025 :
Après discussion, il n'y aura pas d'augmentation.
- Questions diverses :
Qui fait l'organisation en 2025 ?
Il y aura un appel à candidature car à ce jour personne ne se propose.

Fin de l'AG à 19h15.

Le Président
Georges BALLERY



La Secrétaire Générale
Régine LE GLEUT

